



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 1^{er} juin 2020, à 19 h 30** à la Salle Victoria, sis au 569, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 20 h 15.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière à huis clos du 1^{er} juin 2020.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} juin 2020
3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 6 mai 2020.
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Annulation de la résolution 2020-05-074
 - 8.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 598 300 \$ qui sera réalisé le 8 juin 2020
 - 8.4 Acceptation du résultat de l'appel d'offres – Refinancement règlements d'emprunt
 - 8.5 Adjudication pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf année 2019 ou plus récent avec benne et équipement de déneigement
 - 8.6 Installation d'une clôture au Centre communautaire
 - 8.7 Adhésion au conseil sport loisir de l'Estrie pour l'année 2020-2021
9. Législation
 - 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 436-2020 « Règlement relatif à la gestion contractuelle »
10. 2^{ème} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

2020-06-080



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire à huis clos

Le lundi 6 juillet 2020, à 19 h 30, à la salle Victoria sis au 569, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 6 mai 2020.**

2020-06-081

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance régulière du 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 6 mai 2020, soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Pourquoi est-ce que Bury ne ramasse pas les pneus et beaucoup d'autres choses lors de la collecte des encombrants tandis que Cookshire-Eaton le fait ?
- Comment est-ce qu'un employé sait le poids d'un objet même s'il prend le temps de le regarder ?
- Est-ce qu'il y a une directive du Conseil qui interdit à deux employés de lever le même objet simultanément ?
- Est-ce que la Municipalité à l'intention d'octroyer de l'argent à *Bury Athletic* cette année ?
- Est-ce que les enfants du camp vont voyager à l'extérieur de Bury ou des clowns ou autres de l'extérieur de Bury vont venir ?
- Où se trouve la prise pour autos électriques et qui a un accès gratuit ? Si la prise n'est pas pour autos, elle sert à quoi ?
- Pourquoi on paie 114 \$ pour un publipostage au lieu d'utiliser le logiciel de SOMUM ?
- Est-ce que les locataires du CC qui ne paient aucun loyer ont le droit de sous-louer ? Pourquoi est-ce qu'on alloue une salle aux organismes qui ne l'utilisent pas à la date et à l'heure spécifié dans le bail ?
- Quand une salle est offerte gratuitement est-ce que cela veut dire qu'il n'y a aucun document signé ?
- Le compte #30 du mois de février – pourquoi ne pas se procurer les devis de Bell Canada afin de savoir exactement où on peut creuser ?

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale par intérim fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.



No de résolution
ou annotation

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 96 105.03 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 05-2020 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Annulation de la résolution 2020-05-074

CONSIDÉRANT une modification de la soumission pour l'installation d'une clôture au Centre Communautaire Manège Militaire, il y a lieu d'annuler la résolution 2020-05-074;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'annuler la résolution numéro 2020-05-074.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 598 300 \$ qui sera réalisé le 8 juin 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Bury souhaite emprunter par billets pour un montant total de 598 300 \$ qui sera réalisé le 8 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
-------------------------	-----------------------

2020-06-082

2020-06-083

2020-06-084



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

409-2010	81 500 \$
416-2013	218 500 \$
416-2013	250 900 \$
418-2014	47 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D- 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 416-2013 et 418-2014, la Municipalité de Bury souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSE PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉE PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 juin 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière.
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	44 700 \$	
2022.	45 700 \$	
2023.	46 800 \$	
2024.	47 900 \$	
2025.	49 100 \$	(à payer en 2025)
2025.	364 100 \$	(à renouveler)

ET RÉSOLU QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 416-2013 et 418-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Acceptation du résultat de l'appel d'offre – Refinancement règlements d'emprunt

2020-06-085

Date d'ouverture :	1 ^{er} juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	
Montant :	598 300\$	Date d'émission :	8 juin 2020



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

44 700 \$	1,20000 %	2021
45 700 \$	1,30000 %	2022
46 800 \$	1,45000 %	2023
47 900 \$	1,60000 %	2024
413 200 \$	1,70000 %	2025

Prix : 98,41700

Coût réel : 2,04800 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

44 700 \$	2,17000 %	2021
45 700 \$	2,17000 %	2022
46 800 \$	2,17000 %	2023
47 900 \$	2,17000 %	2024
413 200 \$	2,17000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,17000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES HAUTS-BOISES

44 700 \$	2,43000 %	2021
45 700 \$	2,43000 %	2022
46 800 \$	2,43000 %	2023
47 900 \$	2,43000 %	2024
413 200 \$	2,43000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,43000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Bury accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 8 juin 2020 au montant de 598 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 409-2010, 416-2013 et 418-2014. Ces billets sont émis au prix de 98,41700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

2020-06-086

8.5 Adjudication pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf année 2019 ou plus récent avec benne et équipement de déneigement

ATTENDU QUE dans le cadre de son programme de remplacement des véhicules roulants devenus âgés et demandant des réparations dont les coûts croissent annuellement et pour plus d'efficacité, la Municipalité désire doter son service des travaux publics d'un nouveau camion 10 roues avec benne et équipement de déneigement ;

ATTENDU QUE le document complet numéro 2020-01 comprenant l'appel d'offres, le bordereau de soumission, les formulaires, les clauses administratives générales et particulières, les addendas ainsi que les devis techniques correspondants aux besoins a été remis aux soumissionnaires par l'intermédiaire du site d'appel d'offres SÉAO ;

ATTENDU QUE pour respecter les consignes sanitaires interdisant les rassemblements, l'ouverture des deux (2) soumissions reçues c'est déroulé, le vendredi 22 mai 2020, hors de la présence du public et de ceux qui ont soumissionné ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée devant deux témoins impartiaux. La municipalité de Bury a publié un enregistrement audiovisuel, réalisé lors de l'ouverture des soumissions, sous forme d'addenda dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

ATTENDU QUE la soumission à la suite de l'analyse se détaille comme suit :

- Tardif Diésel inc. 363 321 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la plus basse soumission conforme au montant de 363 321 \$ taxes incluses présentée par Tardif Diésel pour l'achat d'un camion Western Star 4700 SB neuf année 2021 avec benne et équipement de déneigement, ainsi que les garanties du fabricant décrite dans la soumission ;

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à délivrer le bon de commande officiel avec référence à cet appel d'offres et à la soumission qui fera foi de contrat.

QUE le soumissionnaire, tel que prévu au devis, s'est engagé à livrer le camion et les équipements spécifiés au devis, assemblé prêt à opérer si possible le 30 septembre 2020. Trente (30) jours dépassé ce délai, des pénalités de 100\$ par jour seront déduites du prix de vente;

QUE le camion et les équipements ne soient acceptés seulement après une vérification de livraison et d'opération de tous les items demandés dans la soumission selon le devis, et ce, dans les trois (3) jours suivant la date de livraison.

QUE la municipalité paiera l'adjudicataire dans les trente (30) jours suivant l'acceptation du camion et des équipements.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Installation d'une clôture au Centre communautaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ATTENDU QUE le remplacement de la clôture localisé entre le Centre Communautaire Manège Militaire et le 565, rue Main à Bury s'avère nécessaire ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry McComb,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
ET RÉSOLU d'autoriser Clôtures Orford Inc., à procéder à l'installation d'une clôture de 160 pieds entre le Centre Communautaire Manège Militaire et le 565, rue Main à Bury, pour la somme de 3 358,43 \$, plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Adhésion au conseil sport loisir de l'Estrie pour l'année 2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'une somme de 100 \$ pour renouveler l'adhésion de la Municipalité de Bury au Conseil sport loisirs de l'Estrie pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 436-2020 « Règlement relatif à la gestion contractuelle »

Le conseiller, Alain Villemure, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 436-2020 « Règlement relatif à la gestion contractuelle » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Aucunes questions, séance à huis clos.

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

Sans objet

Le conseiller Delmar Fisher quitte l'assemblée.

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 21 h 08.

2020-06-088

2020-06-089



No de résolution
ou annotation

La prochaine séance régulière à huis clos du Conseil se tiendra le lundi, le 6 juillet 2020, à 19 h 30, à la salle Victoria sis au 569, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, secrétaire-trésorière par Intérim certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans la résolution suivante ; 2020-06-082, 2020-06-087, 2020-06-088.

Signé ce 2 juin 2020

Louise Brière
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Walter Dougherty, Maire